Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par la modification du Règlement de construction numéro 614-2018 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 avril 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a adopté le projet de règlement suivant :

a) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 688-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 614-2018 AFIN D'IMPOSER DES NORMES DE CONSTRUCTION RELATIVES AUX LOGEMENTS SERVANT À HÉBERGER DES TRAVAILLEURS AGRICOLES AU SEIN DE BÂTIMENTS AGRICOLES.

Ce projet de règlement vise à imposer des normes minimales relatives aux logements servant à héberger des travailleurs agricoles au sein de bâtiments agricoles de manière à assurer la qualité de vie de ses derniers et leur sécurité.

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 avril 2023 à 19 h, à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford, situé au 926, rue Principale est. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements seront expliqués et de même que les conséquences de leur adoption ;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 8h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 5e jour du mois d'avril 2023.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier